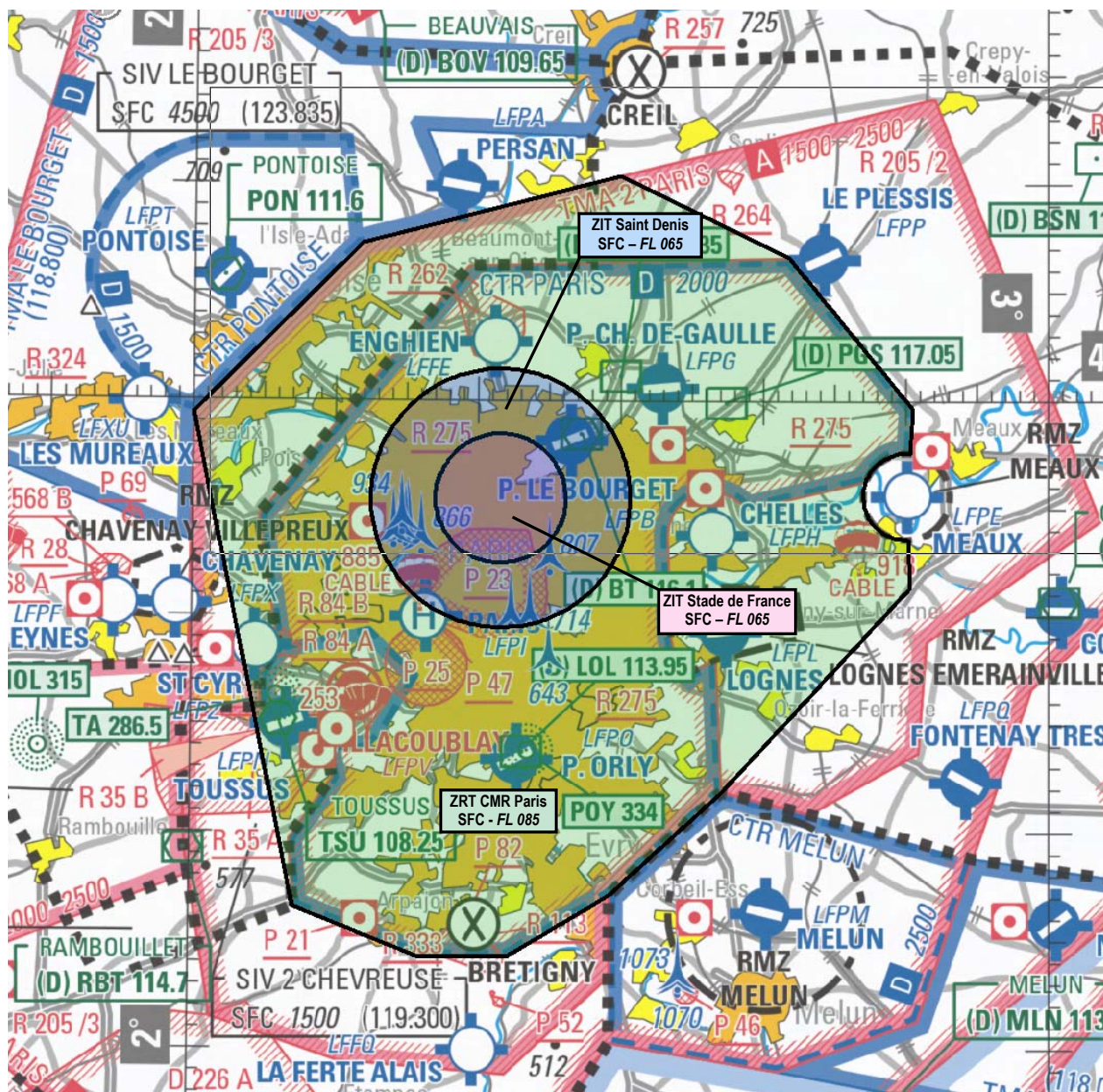


Objet : Création de deux zones interdites temporaires (ZIT) et d'une zone réglementée temporaire (ZRT) pour le dispositif de sûreté aérienne lié aux matchs de la coupe du monde de rugby 2023 au Stade de France.

En vigueur : Du 05 septembre 2023 au 28 octobre 2023

Lieu : FIR : Paris LFFF - Hélicoptère : Paris Issy-Les-Moulineaux - Valérie André - LFPI - AD : Paris Charles de Gaulle LFPG, Paris Orly LFPO, Paris Le Bourget LFPB, Toussus le Noble LFPN, Pontoise Corneilles en Vexin LFPT, Meaux Esbly LFPE, Lognes Emerainville LFPL, Chelles Le Pin LFPH, Saint Cyr L'Ecole LFPZ, Enghien Moisselles LFFE, Villacoublay Vélizy LFPV, Melun Villaroche LFPM, Persan Beaumont LFPA.



Extrait carte 1/1 000 000 SIA - Édition 1-2023

ACTIVITÉ

A l'occasion des matchs de la coupe du monde de rugby joués au Stade de France (Saint Denis) sur la période du 08 septembre au 28 octobre 2023, deux zones interdites (ZIT Saint Denis et ZIT Stade de France) et une zone réglementée (ZRT CMR Paris) seront activées temporairement, pour permettre d'assurer la sûreté aérienne au-dessus de l'évènement.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ**Entraînements :**

ZIT Saint Denis et ZRT CMR Paris, actives :

- 05 et 06 septembre : 10h00 - 15h00

La confirmation d'activation ou l'annulation de l'ensemble des zones se fera par voie de NOTAM.

Dates des matchs au Stade de France :

ZIT Saint Denis et ZRT CMR Paris actives :

- 08 septembre : 1800 - 2200

- 14, 15, 20, 21, 27 et 28 octobre : 1800 – 2200

ZIT Stade de France :

- 09 septembre : 1500 - 1900

- 23 septembre et 07 octobre : 1800 - 2200

INFORMATION DES USAGERS

Paris INFO : 125.700 MHz, 126.100 MHz, 129.625 MHz

Le Bourget INFO : 123.835 MHz (*Uniquement les WE*)

Chevreuse INFO : 119.300 MHz

Moulineaux TWR : 118.500 MHz

Le Bourget ATIS : 120.000 MHz

Le Bourget APP : 118.800 MHz

De Gaulle APP : 119.850 MHz

Orly APP : 123.875 MHz, 127.750 MHz

Paris CTL : 124.850 MHz, 128.875 MHz, 135.405 MHz, 135.550 MHz

RAKI (CDC de Cinq Mars La Pile) : 143.550 MHz, 317.500 MHz

GESTIONNAIRE

CDC de Cinq-Mars-la-Pile (Tél : 02.47.96.28.63 ou 02.47.96.30.00) ou, en cas d'indisponibilité technique, CDC de remplacement.

STATUT

ZIT Saint Denis et ZIT Stade de France : zones interdites temporaires (ZIT) qui coexistent avec les portions d'espaces aériens avec lesquelles elles interfèrent.

ZRT CMR Paris : zone réglementée temporaire (ZRT) qui coexiste avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elle interfère, et qui se substitue aux portions d'espaces aériens non contrôlés et de zones réglementées avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

	Les 05 et 06 septembre : de 10h00 à 15h00	Les jours de match (cf tableau p2)
ZRT CMR Paris	Contournement obligatoire à l'exception des activités 1-2-3 Autres activités (c)	
ZIT Saint Denis ZIT Stade de France	CAG IFR, CAM I et CAM T : (a) CAG VFR et CAM V : (b) Autres activités (c)	

Les usagers sont invités à prendre connaissance quotidiennement des NOTAM modificatifs ou complémentaires publiés.

Transpondeur mode 3/A et C obligatoire.

ACTIVITE 1 : aéronefs français des armées, des douanes, des services de police et de gendarmerie, et de la sécurité civile ayant à intervenir dans le cadre de leurs missions.

ACTIVITE 2 : aéronefs non étatiques de la santé, vols de recherche, d'assistance, d'évacuation sanitaire et de sauvetage, aéronefs devant intervenir pour des raisons techniques et de sécurité dans la zone, aéronefs devant réaliser une activité en lien avec la compétition

ACTIVITE 3 : aéronefs en CAG/IFR à destination ou en provenance de PARIS CHARLES DE GAULLE, d'ORLY, PARIS LE BOURGET, TOUSSUS LE NOBLE et VILLACOUBLAY.

(a) Pénétration interdite à l'exception des ACTIVITE 1, ACTIVITE 2, ACTIVITE 3 :

Des mesures spécifiques de régulation de débit pouvant aller jusqu'à la suspension temporaire des vols sont susceptibles d'intervenir sur les aérodromes de **PARIS CHARLES DE GAULLE** (LFPG), **PARIS ORLY** (LFPO), **PARIS LE BOURGET** (LFPB), **TOUSSUS LE NOBLE** (LFPN).

Ces mesures annoncées par les approches de PARIS CHARLES DE GAULLE et de PARIS ORLY seront gérées de manière optimale par la C2A2, afin de rétablir au plus vite l'activité normale de ces aérodromes,

- des restrictions peuvent être apportées en temps réel à la demande des autorités militaires,
- des drones de l'armée de l'Air et de l'Espace peuvent évoluer dans la zone en coordination avec l'organisme ATS en charge.

(b) Pénétration interdite, à l'exception des ACTIVITE 1 et ACTIVITE 2 définies ci-dessus, après autorisation de la C2A2 et dans le respect des conditions décrites ci-dessous :

✓ **Dépôt de plan de vol**

A l'exception des vols à caractère urgent, les aéronefs au départ d'un terrain non situé en ZRT CMR Paris doivent obligatoirement déposer un plan de vol en rajoutant aux adresses habituelles le CDC de Cinq-Mars-La-Pile (LFXYWYX).

✓ **Dépôt de demande d'autorisation de vol**

Le déclenchement des missions urgentes sera transmis par téléphone le plus tôt possible à la C2A2 afin d'obtenir une autorisation pour chaque vol. Les éléments suivants seront précisés :

- justification de l'intervention, type de mission. Pour les hélicoptères du SAMU non basés en Ile de France, le pilote précisera également le numéro de téléphone de la cellule de régulation du SAMU d'appartenance,
- nombre et type d'aéronefs,
- indicatif,
- terrain de décollage et d'atterrissage, itinéraires, altitude, horaires,
- code transpondeur utilisé (un code transpondeur pourra être imposé).

Une confirmation de chaque vol sera transmise à la C2A2, par téléphone, avant le décollage.

Un contact radio **obligatoire** sera maintenu durant tout le transit en ZIT ou ZRT.

Procédures ATS : respect impératif des procédures d'exploitation habituelles.

Ainsi, à l'exception des missions décrites ci-dessus, toutes les activités locales, les départs, les arrivées et les transits VFR sont suspendus sur tous les aérodromes, aéroports et hélistations situés en ZIT Saint Denis et ZRT CMR Paris :

Paris Le Bourget (LFPB), Paris Charles De Gaulle (LFPG), Paris Orly (LFPO), Paris Issy les Moulineaux (LFPJ), Toussus Le Noble (LFPN), Lognes Emerainville (LFPL), Chelles le Pin (LFPH), Saint Cyr l'Ecole (LFPZ), Enghien Moisselles (LFFE), Persan Beaumont (LFPB).

(c) Sont également suspendues en ZIT Saint Denis, ZIT Stade de France et ZRT CMR Paris :

Toutes les activités (avec ou sans treuillage) d'aéromodélisme, de voltige, de parachutage, de planeurs et moto-planeurs, de parapentes (motorisés ou non), d'ULM sans transpondeur (mode 3/A et C), d'autogires, de dirigeables, de ballons (libres, captifs ou baudruches), de deltaplanes, et de tout autre appareil volant (motorisé ou non, habité ou non) sont suspendues.

SERVICES RENDUS

CAM : les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans la ZRT et les ZIT par les organismes gestionnaires.

- CAG** :
- Dans les parties des ZIT et de la ZRT qui coexistent avec des espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent aux usagers, les services associés aux classes d'espaces des espaces aériens avec lesquels ces zones coexistent.
 - Dans les parties de ZRT qui se substituent des espaces aériens non contrôlés et zones réglementées : info / alerte.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZIT Saint Denis

Limites latérales

Cercle de 6 NM de rayon centré sur 48°55'28" N 002°21'36" E
à l'exclusion de la partie interférente avec la zone interdite LF-P 23.

Limites verticales

SFC – FL 065

ZIT Stade de France

Limites latérales

Cercle de 3 NM de rayon centré sur 48°55'28" N 002°21'36" E
à l'exclusion de la partie interférente avec la zone interdite LF-P 23.

Limites verticales

SFC – FL 065

ZRT CMR Paris

Limites latérales

49°06'36" N, 002°41'48" E
48°59'38" N, 002°50'29" E
48°57'36" N, 002°50'18" E
arc anti-horaire de 2.00 NM de rayon centré sur
48°55'37" N, 002°50'02" E
48°53'37" N, 002°50'09" E
48°51'21" N, 002°50'18" E
48°41'55" N, 002°37'08" E
48°37'08" N, 002°29'20" E
48°34'17" N, 002°22'15" E
48°34'15" N, 002°16'05" E
48°36'34" N, 002°07'17" E
48°59'25" N, 002°00'02" E
49°07'16" N, 002°11'50" E
49°10'23" N, 002°29'55" E
49°06'36" N, 002°41'48" E

A l'exclusion :

- la partie interférente avec la zone LF-P 23,
- des zones LF-P 21, LF-P 25, LF-P 47, LF-P 82, LF-P 226 L, LF-R 84 A,
- des ZIT Saint Denis et Taverny (*publiées par voie de Sup AIP*),
- de la ZRT SAG (*publiée par voie de SUP AIP*) lorsqu'elle est active

Limites verticales

SFC – FL 085

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Dans le cadre du DPSA, les zones LF-TRA 10 C2 ou C3 (FR27) et/ou LF-TRA 8A ou B (FR29) seront activées au profit de la Défense :

- les 05 et 06 septembre : de 10h00 à 15h00 (annulation possible d'un créneau par voie de NOTAM),
- le 08 septembre et le 28 octobre : de 17h00 à 23h00.

Les ZRT PO A et B, activables pour diverses missions de sûreté aérienne et publiées par voie de SUP AIP, pourront être activées au profit de la Défense :

- les 05 et 06 septembre de 10h00 à 15h00,
 - le 08 septembre de 17h00 à 23h00,
 - le 09 septembre de 14h00 à 20h00,
- du 23 septembre au 28 octobre 2023 de 17h00 à 23h00.

ORGANISME A CONTACTER

Avant le 01/09/2023 :

Pour tout renseignement concernant la sûreté aérienne :
Commandement de la Défense aérienne et des Opérations aériennes
Brigade Aérienne de la Posture Permanente de Sûreté
Centre National des Opérations aériennes
Division DPSA
Base Aérienne 942 de Lyon Mont-Verdun
BP19
69579 LIMONEST CEDEX
TEL. : +33(0)4 87 65 52 36
E-mail : cdaoa-bapps-cnoa-divdpsa.off-traitant.fct@intra.def.gouv.fr

A compter du 01/09/2023 :**- Sur les créneaux d'activation de la ZIT Saint Denis et ZRT CMR Paris**

05/09/23 – 06/09/23 – 08/09/23 – 14/10/23 – 15/10/23 - 20/10/23 - 21/10/23 – 27/10/23 – 28/10/23 :

Pour tout renseignement et dépôt d'intention de vol :
Cellule de coordination de l'activité aérienne (C2A2)
TEL : 07 87 22 69 49 / E-mail : c2a2.dpsa.fct@def.gouv.fr

Pour toute information sur les activités :
CDC (Centre de Détection et de Contrôle militaire) de CINQ MARS LA PILE (Chef contrôleur du CDC)
TEL : 02 47 96 28 63 ou 02 47 96 30 00

- Sur les créneaux d'activation de la ZIT Stade de France

09/09/23 – 23/09/23 – 07/10/23 :

Pour tout renseignement et dépôt d'intention de vol :
Centre National des Opérations aériennes
TEL : 08 00 39 73 75 / 04 87 65 50 86

Pour toute information sur les activités :
CDC (Centre de Détection et de Contrôle militaire) de CINQ MARS LA PILE (Chef contrôleur du CDC)
TEL : 02 47 96 28 63 ou 02 47 96 30 00